

## Réglementation de la pêche sur les lots de l'A.A.P.P.M.A. de l'Albarine

### La réglementation sur la rivière Albarine et ses affluents (Mandorme, Caline, Brevon)

- 3 salmonidés dont un ombre, par jour et par pêcheur.
- Interdiction de pêcher en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre (3<sup>e</sup> week-end de mai) afin de protéger les fraies et les alevins (très présents sur les bordures à cette période).
- Poissons morts ou vifs interdits sur l'intégralité du parcours.
- Dans les parcours no-kill, seule la pêche avec hameçon simple sans ardillon est autorisée (par arrêté préfectoral). La remise à l'eau des truites et des ombres est obligatoire.
- Remettez à l'eau les poissons dans les meilleures conditions : mouillez-vous les mains pour protéger leur mucus et privilégiez l'hameçon sans ardillon pour limiter les blessures.



### La réglementation du plan d'eau de Chaley

- Accessible avec les cartes de l'A.A.P.P.M.A, de mars à septembre, 3 truites par jour et par pêcheur. Cuillers, vifs, leurres interdits. Alevinage en plus de l'ouverture tous les derniers vendredis des mois d'avril, mai, juin, juillet, si les conditions climatiques le permettent.

### • D'octobre à février en réservoir mouche uniquement.

**LAC DES HOPITAUX** Ouverture le 11 Avril - Fermeture le 13 Décembre 2020.

Carte annuelle avec timbre bateau : 50 € - Carte annuelle du bord : 35 €

Carte journalière : 10 € (bateau inclus)

Possibilité de pêcher la carpe de nuit en réservant :

20 € par nuit pour les non-sociétaires. • 10 € par nuit pour les sociétaires.



Brochet du Lac des Hôpitaux - Saison 2019 - 98 cm

**La taille légale de capture pour le brochet est de 65 cm et le sandre 55 cm.**

**A partir du jour de l'ouverture, possibilité de pêcher le brochet (leurres, cuillers...) en no-kill**

### RAPPEL : AU LAC DES HÔPITAUX EN 2020

- L'ouverture de la pêche du brochet se fera le 1<sup>er</sup> mai. Le sandre le 1<sup>er</sup> juin.
- Interdiction de pêcher au vif et au poisson mort avant l'ouverture du brochet.

### CE QUI CHANGE EN 2020 SUR L'ALBARINE

- Suppression du parcours No-Kill du pont de Reculafol.
- Prolongement du parcours No-Kill de Saint-Rambert sur environ 500 m en amont.

# Bulletin d'information

## Saison 2020

# A.A.P.P.M.A. de l'Albarine

Plaine de Chaley



Inventaire piscicole  
Plaine de Chaley

## Bienvenue sur l'Albarine...

Amis pêcheurs,  
Comme tous les ans, plusieurs pêches d'inventaires ont lieu sur notre parcours. 2019 n'a pas dérogé à la règle, 4 stations ont été évaluées : la Plaine de Chaley en amont du plan d'eau (suite aux travaux de 2015), le no-kill d'Argis, l'aval de l'ancienne déchetterie de Saint-Rambert et enfin le plat en amont du no-kill de Saint-Rambert.

Je voulais revenir sur 2 d'entre elles, les 2 autres étant conformes aux attentes.

En premier lieu la Plaine de Chaley sur le secteur où l'Albarine retrouve son ancien lit sur environ 160 mL. Pour une surface prospectée 2 fois moins importante qu'il y a 4 ans, le résultat est stupéfiant. On approche les 2000 truites (dont 1900 entre 6 et 10 cm, une trentaine supérieures à la taille légale de capture ainsi que plusieurs spécimens dépassant les 40 cm) et 150 ombres. En 2015 il y avait avant les travaux 161 truites toutes tailles confondues. On peut dire que le secteur est donc la nouvelle nurserie de l'Albarine surtout quand on voit ce qu'est devenue la Basse Albarine sur le secteur Torcieu/Bettant (proche du néant). L'autre station concerne le quai de Saint-Rambert, le résultat est bluffant. A la fermeture de la dernière saison de pêche, sur 150 mL, il restait 126 truites de taille supérieure à 25 cm (dont 5 entre 40 et 50 cm) et 92 ombres. Le résultat est exceptionnel. Même si notre passion nous amène à parcourir quotidiennement les berges de l'Albarine et après 25 années à œuvrer, nous arrivons encore à être surpris par de tels résultats. En espérant que vous éprouvez autant de plaisir que nous à parcourir notre belle rivière, encore merci à tous pour votre soutien et bonne saison de pêche.



Truites de l'inventaire piscicole des quais de St-Rambert

L'assemblée générale de l'A.A.P.P.M.A. aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 17 h à la Salle Communale d'Argis (à côté du Lavoir)



Le résultat de 20 ans de gestion sans alevinage

# Parcours de pêche de l'AAPPMA de l'Albarine St-Rambert - Tenay - Argis - Chaley - Oncieu - Aranc

- R** Réserves de pêches
  - 4 NK** Parcours no-kill
- 17 km de rivière Albarine  
+ 7 km d'affluents  
+ le plan d'eau de Chaley



Carte 1

Carte 2

Limite  
Aval AAPPMA  
Saint-Rambert  
AAPPMA Torcieu

Limite  
AAPPMA



Magnifique truite pêchée en 2019 sur l'Albarine (47 cm)